

A	A3 – Restaurer et entretenir les habitats d'intérêt communautaire	Priorité		
	A3.2 Restaurer et entretenir les zones humides arrière-dunaires	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Pointe de la Varde Anse du Guesclin Anse du Verger</p> <p>Statut foncier Conservatoire du littoral (Cdl) Conseil général d'Ille-et-Vilaine Communes Privé</p>	<p>Habitat(s) concerné(s) 1310 – Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1330 – Prés-salés atlantiques 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et étages montagnard à alpin</p>
<p>Constat(s) et problématique</p> <p>- La zone humide située de part et d'autre de la RD 201 au niveau de la pointe de la Varde présente des mégaphorbiaies hydrophiles (habitat d'intérêt communautaire 6430) en bon état de conservation sauf pour la partie la plus au Nord qui est fortement embroussaillée.</p> <p>- Au niveau de l'anse du Guesclin, en arrière du cordon dunaire, subsistent les vestiges d'une lagune. La zone humide relictuelle est circonscrite, à l'extrême Est de l'anse, par une route communale et des cultures légumières. La pénétration d'eau de mer ne se produit plus que de façon épisodique lors des grandes marées (coefficient supérieure à 75). Malgré cette entrée d'eau de mer bridée, chacune des zones caractéristiques des marais salés est présente sous forme de mosaïque de petits éléments. Lors des marées de forts coefficients ($\geq 85-90$, soit 12 m environ), des échanges piscicoles terre/mer sont possibles (des observations d'anguilles, d'alevins et de poissons plats, probablement des Plies, ont été faites à l'intérieur du marais). Ainsi, le site pourrait servir de lieu de vie et/ou de nurserie et/ou de nourricerie. Cependant, ces échanges piscicoles sont limités par la hauteur de la buse d'entrée dans le marais, par la présence d'une grille verticale, de clapets anti-retour, et par le potentiel trophique médiocre des vasières et prés salés en présence. L'assèchement régulier de ces vasières, dû à une topographie trop élevée et à des apports trop irréguliers d'eau de mer, conduit à la mort de la faune benthique, base de la chaîne trophique. De plus, les périodes de fraie ne coïncident pas forcément avec celles des grandes marées et la salinité peut être insuffisante, les nurseries de poissons plats ayant besoin d'une salinité supérieure à 5‰.</p> <p>- Le secteur du Verger accueille un étang qui tend à se fermer et à se combler, et fait l'objet de fortes pressions humaines (remblaiement, suppressions des liaisons avec la mer et prélèvement d'eau pour l'irrigation). En 2008, une station de <i>Ceratophyllum submersum</i> (Cératophylle submergé) a été découverte dans l'étang (espèce inscrite à la liste rouge de la flore rare et menacée du Massif armoricain). Il s'agit de la seule station actuelle de l'espèce en Ille-et-Vilaine. Cette découverte rapproche l'étang du Verger de l'habitat d'intérêt communautaire 3150 - Etangs eutrophes, habitat élémentaire 3150-2 - Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés. L'habitat se développe dans des eaux mésotrophes à eutrophes, parfois légèrement saumâtres.</p>	

Actions
<p>Cette mesure vise donc à mieux connaître le fonctionnement hydraulique des zones humides arrière-dunaires de la zone Natura 2000, de les maintenir ou de les restaurer. Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A3.2.a : Entretien la petite zone humide située de part et d'autre de la RD 201 au niveau de la pointe de la Varde. La mégaphorbiaie pourra éventuellement être fauchée afin de limiter son embroussaillage. Il serait également préférable de maintenir une mosaïque de milieux roselière/végétation amphibie - prairie humide – mégaphorbiaie afin de favoriser la diversité biologique. - A3.2.b : Mener une réflexion globale sur le fonctionnement écologique et le devenir de la zone humide de l'anse du Guesclin (cordon dunaire et zone humide) notamment en accord avec les actions proposées précédemment (A1.3 et A2.2) et l'action n°4 de l'axe stratégique 5 du Schéma départemental des espaces naturels d'Ille-et-Vilaine du CG 35.

- **A3.2.c : Réaliser des études complémentaires sur le secteur de l'anse du Verger** (apports pour une aide à la décision en matière de gestion). Avant de rattacher l'étang du Verger définitivement à l'habitat d'intérêt communautaire 3150 - Etangs eutrophes, il convient de confirmer la présence durable de *Ceratophyllum submersum* (Cératophylle submergé) dans l'étang et de rechercher d'éventuelles plantes compagnes par la mise en œuvre d'une étude sur la végétation aquatique de l'étang. Cet habitat est caractéristique des eaux mésotrophes à eutrophes, mais se maintient difficilement dans des eaux hyper-eutrophes. Une étude hydraulique (qualitative et quantitative) est actuellement en cours sur ce secteur dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de l'anse du Verger. Celle-ci permettra de mieux appréhender le fonctionnement hydraulique du marais et la qualité de ses eaux. Par ailleurs, une étude faunistique (avifaune en période de migration et d'hivernage, batraciens, mammifères,...) pourrait également compléter les éléments déjà disponibles.
- **A3.2.d : Définir les actions de gestion à mettre en œuvre** en fonction des résultats des études précédentes (A3.2.b/c).

Axes stratégiques et actions parallèles développés sur les ENS du département

- **Axe stratégique 5** : Prévoir et anticiper les grands aménagements sur les espaces naturels sensibles et les voies vertes
- Action n°4** : Engager une concertation autour d'un projet de réhabilitation du site littoral de l'anse du Guesclin

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
A3.2.a : Entretien de la petite zone humide (pointe de la Varde)	Cdl	Opérateur N2000, Cdl, CG35, Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), collectivités, propriétaires privés, DREAL, DDTM, opérateur du contrat territorial « Rance aval/Faluns, services de l'état en charge des sites classés et inscrits, associations naturalistes	Intervention mécanique 1 300€/hectare Intervention manuelle 2 000€/hectare	Contrat N2000 (A32301P, A32304R, A32305R, A32309R) Financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels
A3.2.b : Mener une réflexion globale sur le fonctionnement écologique et le devenir de la zone humide (anse du Guesclin)	CG35		A évaluer dans le cadre de la démarche de concertation	
A3.2.c : Réaliser des études complémentaires (anse du Verger)	Cdl		Sur devis	
A3.2.d : Définir les actions de gestion à mettre en œuvre (anse du Verger)			Inclus dans l'animation Natura 2000	

Echéancier : 2015-2017

Mesures liées :

- A1.1 – Suivre l'évolution de la fréquentation humaine sur le site
- A1.3 – Définir un fonctionnement du site qui permette de réduire les pressions sur les milieux et améliorer qualitativement les circulations et les stationnements
- A2.2 – Limiter la banalisation des milieux dunaires et habitats de falaises, reconstituer des milieux oligotrophe et limiter la prolifération des espèces rudérales
- A5.1 - Maintenir et encourager les pratiques favorables à la biodiversité et au maintien de la qualité de l'eau
- C1/C2.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants
- D1.2 - Améliorer les connaissances sur les habitats terrestres et le fonctionnement écologique de certains milieux et en assurer le suivi

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Surfaces engagées en contrat Natura 2000

Concertation (anse du Guesclin) : nombre de réunions et de personnes/organismes associés à la démarche

Amélioration de la circulation d'eau entre la mer et le marais

Rapports d'études complémentaires

Indicateurs de résultat

Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés

Conservation, voire augmentation, des surfaces d'habitats communautaires

Exemple(s) de métrique(s) pour renseigner les indicateurs de résultats

Rapport des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en mauvais (ou moyen) état de conservation en 2008 et lors de la prochaine cartographie des habitats. Ce même rapport pourra être mesuré sur un ou quelques « secteurs tests » (surface à définir) avant la réalisation de la cartographie complète du site (selon un protocole défini en collaboration avec le CBNB).